

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2025

Convocation : 27/05/2025

Présents : 11/15

Votants : 12/15

Le cinq juin deux mille vingt-cinq, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	P	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	E	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

Absentes : Mmes CORNU Pauline, LETAILLEUR Lucie, PIMENTA Christine

Absent excusé : M. BUREL François donne pouvoir à Mme BÉNARD Agnès

Mme HANZARD Maryse est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la séance du 10 avril 2025 est adopté, à l'unanimité des membres présents.

URBANISME – Résidence communale

SEMINOR accompagné d'un huissier de justice a fait installer les panneaux tendant à l'affichage des permis d'aménager au droit de la future résidence, sous le contrôle des forces de l'ordre.

Un courrier est adressé à SEMINOR pour l'organisation conjointe d'une réunion publique tendant à la présentation et la promotion de la future résidence.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle qu'il avait attiré l'attention des services de la communauté de communes quant à l'état de la lagune, en service depuis 1972.

La CCCA a engagé un nouveau schéma directeur d'assainissement.

Le territoire a été divisé en 6 zones, la zone 2 avec 3 systèmes d'assainissement voisins VEULES-LES-ROSES, le RP et SOTTEVILLE-SUR-MER :

- le recul du trait de côte et la vétusté des installations justifient la réflexion engagée sur la zone 2.
- L'étude devra déterminer le devenir de chacun de ces 3 sites avec une orientation forte en termes de sobriété énergétique et d'insertion environnementale :
- le devenir de la station d'épuration de SOTTEVILLE, ou son transfert vers VEULES LES ROSES.

- le devenir de la station de VEULES-LES-ROSES, sa reconstruction compte tenu de la contrainte du recul du trait de côte et le déplacement du PR plage afin d’optimiser ses performances.

L’intégration des effluents de BLOSSEVILLE, et la possibilité de transférer ceux d’ANGIENS vers la station de VEULES-LES-ROSES.

L’intégration des effluents de la CHAPELLE-SUR-DUN vers SOTTEVILLE-SUR-MER.

MODERNISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Le Conseil Municipal avait émis l’idée d’installer un système de chauffage dans l’église.

Gilbert BLANQUET présente les résultats de l’appel d’offres :

	GROUP-SOLUTIONS	ELEC'N CAUX	BIARD-ROY	ACCEL
TECHNOLOGIE	radian infrarouge Halogène	1) panneaux Dynabox 2) radians infrarouge	radian infrarouge	radian infrarouge
LUSTRE	1 (6x1500w)	0	4	0
RADIAN	8 (3000w)	0		0
AUTRES		28 cassettes + tapis chauffant/hotel Tapis chauffant sous autel (1500w)		
PUISSANCE INSTALLEE	33000w maxi	13000w	33000 w	
MODE FONCT.		19500w		
	1 lustre ds le chœur et 4 zones ds la nef à cde séparée	Cassettes installée ds les 14 rangs (G/D) de la nef + tapis sous l'autel	1 lustre de 4 lampes ds le chœur + 3 lustres de 6 lampes ds nef	
COÛT 1 INSTAL (ht)	28 750 €	35 976,80 €	22 808 €	
VARIANTE	Remplacement éclairage halogène	Remplacement éclairage halogène	remplacement éclairage halogène	remplac. éclairage halogène
COÛT 2 (ht)	9 000 €	9 879 €	6 628 €	
COMMENTAIRE	Instal. avec échafaudage	Instal. avec échafaudage	instal. avec echafaudage	
COÛT TOTAL CHANTIER (1) + (2)	37 750 €	45 856,08 €	29 436 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la proposition présentée par l'entreprise Biard-Roy pour un montant TTC de 29 436 € et charge Monsieur le Maire de solliciter toutes subventions.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le maire rappelle que Valère NOËL agent d'entretien a présenté sa démission le 23 avril 2025, il a été radié des effectifs le 30 mai dernier après avoir épuisé ses droits de RTT et congés payés courant mai.

Monsieur le maire a pris un arrêté de démission de Valère NOËL, au grade d'Adjoint Technique Territorial de 1^{re} classe, le 3 juin 2025.

En l'attente d'un recrutement, un CDD a été conclu pour une durée de 1 mois à raison de 20 heures par semaine.

Considérant les candidatures spontanées reçues, et au vu des services rendus sur le mois de mai, il a été proposé de reconduire le CDD de Jordan BOCLET pour une période de 3 mois à raison de 20 heures par semaine.

Simultanément, la commission travaux devra analyser les charges de travail et réfléchir à l'externalisation de certains travaux eu égard notamment à l'état de vétusté de certains matériels de voirie (épareuse, tracteur tondeuse...).

Le Conseil Municipal sera informé du suivi des réflexions.

SINISTRE DU 6 FÉVRIER « REMPLACEMENT DU VÉHICULE »

Gilbert Blanquet et Alain COUROYER ont engagé les recherches en vue du remplacement du véhicule de service. Monsieur le Maire rappelle que Groupama a indemnisé le préjudice à hauteur de 2 500 €. Gilbert Blanquet et Alain COUROYER proposent l'acquisition d'un véhicule d'occasion de type Citroën « Berlingo », pour un montant TTC de 3 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise l'acquisition du véhicule.

RÉHABILITATION DES 6 LOGEMENTS « HABITAT 76 »

Le 31 mai dernier, le Conseil Municipal s'était prononcé pour une garantie d'emprunt de 177 000 € à hauteur de 30 % de l'emprunt sous réserves qu'aucun logement ne soit vendu pendant toute la durée du remboursement de l'emprunt.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention.

ENTRETIEN CIMETIERE – RENOUELEMENT DES CONCESSIONS

Le 6 décembre dernier, le Conseil Municipal avait accepté la reprise de concession.

Alain Couroyer propose de retenir la proposition présentée par les PFG de St Valery-en-Caux pour la reprise de :

- 9 concessions : 7 740,00 € HT
- Ossuaire : 504,65 € HT

8 244,65 € HT soit : 9 893,59 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la proposition des PFG de St Valery-en-Caux, pour un montant de 9 893,59 € TTC, et charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions.

KERMESSE DES ÉCOLES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date de 2 mai 2025 des parents d'élèves qui sollicitent une aide financière pour l'organisation à leur kermesse le 28 juin prochain.

Le Conseil Municipal mettra à disposition titre gratuit les matériels utiles à l'organisation de la kermesse.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Le festival du lin se déroulera le 4 – 5 et 6 juillet.

Un repas champêtre aura lieu le samedi à la salle Floréal.

La Saint Martin se déroulera les 4 et 5 juillet.

Le président, Alexandre PAULMIER, précise qu'une Assemblée Générale du comité des Fêtes aura lieu prochainement. 4 démissions viennent d'être actées.

Monsieur le Maire remercie par avance les conseillers de leur présence à ces manifestations.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que suite à la campagne d'égavage, tous les riverains occasionnant des nuisances par défaut d'égavage ont réalisé les travaux à l'exception de Pascal DEJAX pour sa propriété rue des Grés.

En conséquence un rappel de courrier lui sera envoyé par lettre recommandée avec AR. A défaut d'égavage, la commune procédera aux travaux avec remboursement à la charge du contrevenant.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 15.